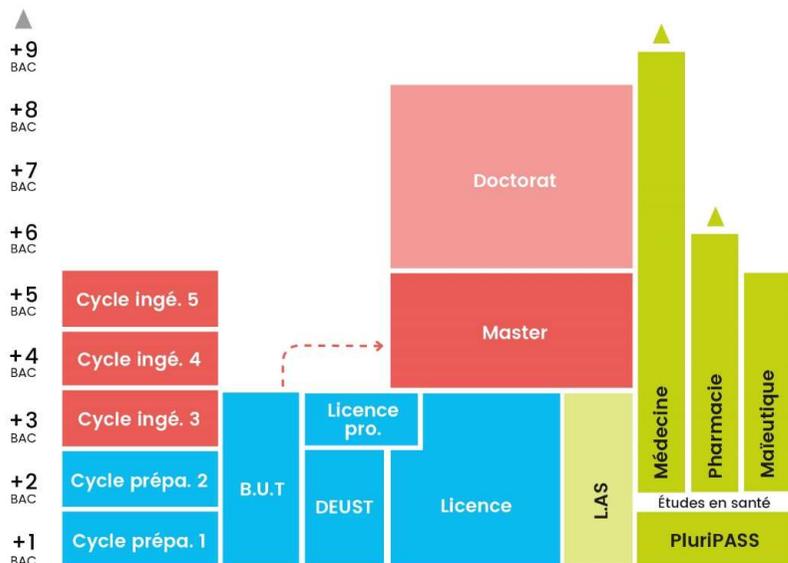


hello!

 **FACULTÉ
DE SANTÉ**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Licences Accès santé

Année Universitaire 2024-2025



Contact : l-as@univ-angers.fr

PASS et L.AS

PASS

Parcours Accès
Santé Spécifique

PluriPASS (Angers)



MMOPK

5 filières de Santé

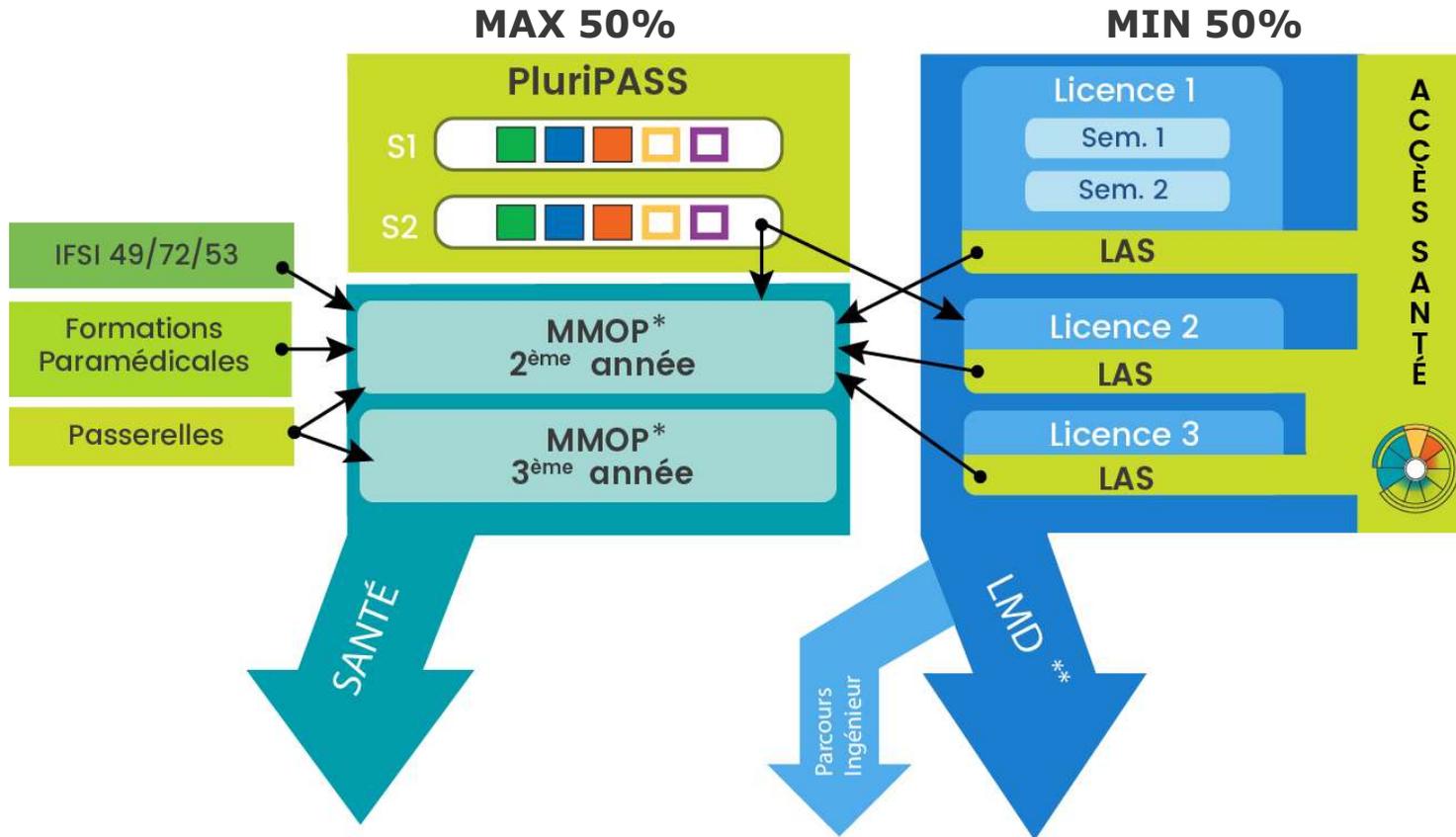
- MEDECINE
- MAIEUTIQUE
- ODONTOLOGIE
- PHARMACIE
- MASSO-KINESITHERAPIE

LAS

Licence Accès Santé



Structures conventionnées UA ou LMU
et autorisées selon le décret



Médecine, Maïeutique
Odontologie,
Pharmacie

+ Institut de formation
Masso-Kinésithérapie

**** Licence, Master, Doctorat**

Répartition des places dans filières de santé pour une rentrée en deuxième année en **septembre 2025**

	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
PluriPASS	107	13	10	39	13	182
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales ^o	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	38	5	4	13	5	65
L2/L3 L.AS	66	8	7	25	9	115
Sous-TOTAL	216	28	22	78	28	372
Passerelles	11	2	0	8	0	21
Etudiants hors UE*	3	0	0	3	0	6
TOTAL avec passerelles	230	30	22	89	28	399

^o Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

(Voté CFVU 8/04/24)

* Etudiants ayant déjà un parcours d'étude en filière de santé hors Union Européenne (Décret et arrêté du 4 novembre 2019 et arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique).

Répartition des places dans filières de santé pour une rentrée en deuxième année en **septembre 2025**

	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
PluriPASS	107	13	10	39	13	182
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales ^o	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	38	5	4	13	5	65
L2/L3 L.AS	66	8	7	25	9	115
Sous-TOTAL	216	28	22	78	28	372
Passerelles	11	2	0	8	0	21
Etudiants hors UE*	3	0	0	3	0	6
TOTAL avec passerelles	230	30	22	89	28	399

^o Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

(Voté CFVU 8/04/24)

* Etudiants ayant déjà un parcours d'étude en filière de santé hors Union Européenne (Décret et arrêté du 4 novembre 2019 et arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique).

Pour vous accompagner, des enseignants référents et une direction des études

Direction UA-PASS : Guillaume Viault (L-AS) et Salim Khiati (PluriPASS)

Le Mans Université (LMU) :

Antenne du Mans : Françoise Le Berre et Aurore Caruso

Antenne de Laval : Sophie Ledru-Baey et Guillaume Pellerin

Responsable des études PluriPASS / L-AS : Anne-Laure Dagené

Référente scolarité L-AS : Marie Doguet l-as@univ-angers.fr



La scolarité est située
Faculté de Santé
28, rue Roger-Amsler
49045 ANGERS Cedex 01
Tél. : [02 41 73 58 46](tel:0241735846)
l-as@univ-angers.fr

Précisez votre Nom, Prénom, N° d'étudiant, année d'études et formation actuelle

Qui??

*Étudiants en cours de validation de

L1, L2, L3 ou **CPGE**▲

IFSI du 49, 53, 72 et Paramed▲



L.A.S

Comment??

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1 ^{er} groupe d'épreuves | <ul style="list-style-type: none">● Dossier académique
notes et classements● Accès Santé : 80h = 10 ECTS **
1^{re} candidature : 5 modules de 16h
2^{de} candidature : 7 modules au total● Projet Santé |
| 2 nd Groupe | <ul style="list-style-type: none">● Épreuves orales sous forme de Mini-Entrevues-Multiples (MEM) |

Quelles Filières??

- Médecine
- Odontologie
- Pharmacie
- Maïeutique
- Kinésithérapie

* Ou 2^{de} candidature des ex-PluriPASS

** Pas d'option Accès Santé pour les ex-PluriPASS ayant validé leur L1 et les CPGE

▲ CPGE, IFSI et Paramed conventionnées avec l'Université d'Angers et Le Mans Université

Pourquoi??

Améliorer l'orientation et la réussite des étudiants
Diversifier le profil des étudiants
Faciliter la poursuite d'études



Poursuite d'études en filières de santé

ANGERS

Pharmacie
Maïeutique
Médecine

NANTES

Odontologie

LAVAL

Masso-kinésithérapie

ETUDIANTS DE L1 L-AS

L-AS

Places proposées sur Parcoursup : 448 au total



275

116

57

ETUDIANTS INSCRITS VIA PARCOURSUP

**Répartition des places dans filières de santé pour une rentrée
en deuxième année en septembre 2024**

	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
L1 L.AS	38	5	4	13	5	65

- Des étudiants de licence en L2 et L3 avec Accès Santé en 1^{re} ou 2nde candidature
- Les étudiants n'entrant pas en santé en fin de L1 PluriPASS poursuivant dans les licences de l'UA, LMU et UCO pour tenter leur seconde candidature (en L2 ou en L3)
- Des étudiants de CPGE avec la condition d'être inscrits à l'UA ou LMU (en L2 ou en L3)



Sciences
 DEG
 LLSH
 ESTHUA

Sciences
 DEG
 LLSH

Sciences
 LLSH

CPGE
 Conventionnées

Répartition des places dans filières de santé pour une rentrée en deuxième année en septembre 2024

	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
L2/L3 L-AS	66	8	7	25	9	115

INSCRIPTION AVANT LE 18 OCTOBRE 2024

- **Pour les L1-LAS** : inscription via PARCOURSUP
- **Pour les L2-LAS et L3-LAS**
 - pour UA et UCO : auprès de vos composantes
 - Pour LMU, CPGE : contactez la scolarité L-AS

QUI VOUS ENVERRA UN MAIL COMPRENANT UNE FICHE A COMPLETER

l-as@univ-angers.fr

Après PluriPASS / L-AS

PluriPASS



INTERDIT : L1-LAS
PluriPASS



L1 L-AS



INTERDIT : L1 L-AS
PluriPASS



L2 L-AS



INTERDIT : L1 L-AS
PluriPASS
L2 L-AS sauf autre mention



L3 L-AS



INTERDIT : L1 L-AS
L2 L-AS
L3 L-AS sauf autre mention
PluriPASS

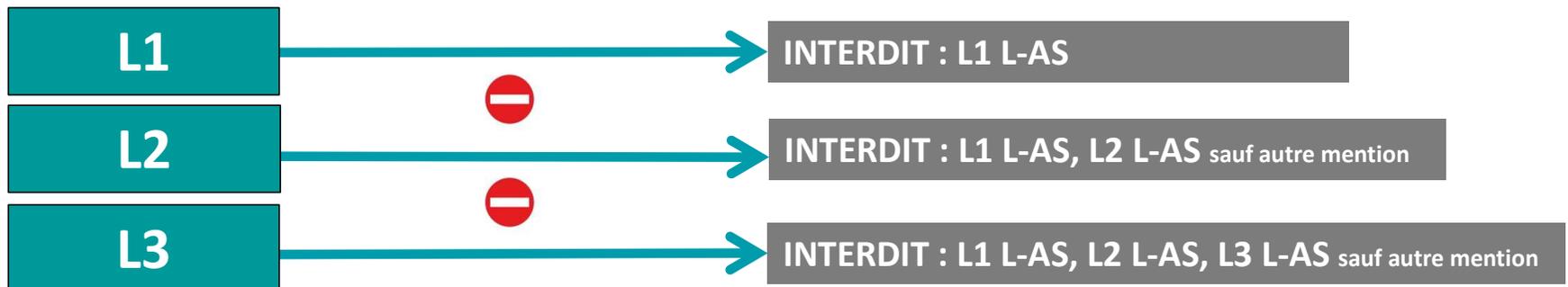
Arrêté du 22 octobre 2021, modifiant l'arrêté du 04 novembre 2019, publié le 31 octobre 2021

Après une année validée ou non de licence **SANS ACCES SANTE**

- une réorientation en **PluriPASS** est possible via une inscription par PARCOURSUP.



- L'inscription en **L-AS** ne peut pas se faire au même niveau de licence ou à un niveau inférieur
- Deux candidatures en filière ne peuvent pas être déposées au même niveau de licence



1^{er} groupe d'épreuves (~50% des étudiants Admis par filière à l'issue du 1^{er} groupe):

➤ POUR TOUS LES ETUDIANTS en L-AS:

- 1- **Dossier Académique** (moyenne et rang de classement dans votre licence)
- 2- **Projet santé** (Unité d'enseignement à distance sur l'espace Moodle « LAS Projet Santé »)

➤ POUR CERTAINS* ETUDIANTS EN L-AS

* L1 L-AS

* L2 L-AS ou L3 L-AS (2nde candidature) n'ayant pas validé une année PluriPASS, PASS ou PACES (<10/20)

- 3- **Valider des modules de l'accès santé** par un examen en présentiel (Angers et Le Mans)

- 1^{re} candidature : 5 modules de 16h - 2^e candidature : 7 modules de 16h

2nd groupe d'épreuves (~50% des étudiants Admis par filière à l'issue du 2^{ème} groupe):

POUR LES ETUDIANTS « Autorisés Oral» A L'ISSUE DU GROUPE 1

2 à 4 MEM (mini entretiens multiples) de 10 min

1^{er} groupe d'épreuves :



L-AS - 1^{er} groupe d'épreuves :

Comment ??

• Dossier académique

notes et classements

• Accès Santé : 80h = 10 ECTS

1^{re} candidature : 5 modules de 16h

2^{de} candidature : 7 modules au total

• Projet Santé

❖ Dossier Académique (coefficient 7 ou 9)

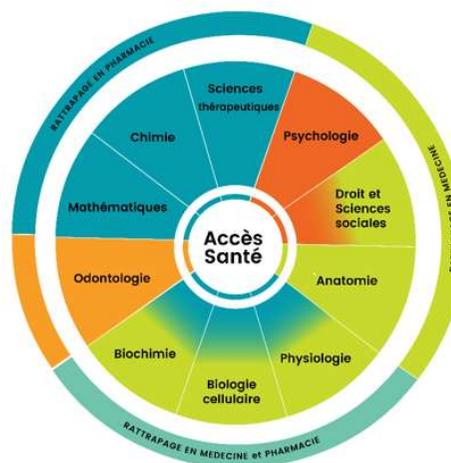
Moyennes et rang de classement du premier semestre ou périodes équivalentes de votre licence

❖ Accès Santé (coefficient 0 ou 2)

SAMEDI 5 AVRIL 2025

Examen en présentiel :

Angers (UA et UCO) et Le Mans (Le Mans et Laval)



Accès Santé en LAS

- 10 modules de 16h proposés à distance
- Enseignements à suivre en plus de la licence
- 1 examen en présentiel

Pas d'option Accès Santé pour les ex-PluriPASS/PASS/PACES ayant validé leur année, et les CPGE

❖ Projet Santé (coefficient 1)

Unité d'enseignement à distance sur l'espace Moodle « LAS Projet Santé ») fin de l'évaluation : **AVRIL 2025**

1^{er} groupe d'épreuves :

**DOSSIER ACADEMIQUE
POUR TOUS LES ETUDIANTS**



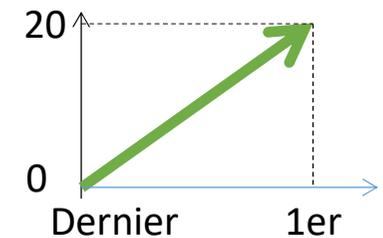
RESULTATS DE LICENCE en session 1

➤ rang de classement

- du premier semestre de l'année ou périodes équivalentes de la licence en cours

Ce rang est transformé en note selon une évolution linéaire

Soit : 0 pour le dernier classé de la licence
 20 pour le premier classé de la licence



➤ Moyennes

- du premier semestre de l'année ou périodes équivalentes

NOTE DU DOSSIER ACADEMIQUE :

NOTE DU RANG DE CLASSEMENT (coefficient de 0,75)

+

Moyenne semestre (coefficient de 0,25)

Dossier académique - Règles de **rang de classement** spécifiques



Seront considérées comme équivalent au semestre :

L1 : périodes 1 et 2 en session 1

L2 : périodes 6 et 7 en session 1

L3 : périodes 11 et 12 en session 1

Sauf pour
les licences d'Histoire
les licences de Géographie

Seront considérées comme équivalent au semestre

L1 : périodes 1- 2 et 3 en session 1

L2 : périodes 6 -7 et 8 en session 1

L3 : périodes 11- 12 et 13 en session 1

L1

Moyenne de P1P2 en chance 1

Portails MPC (20 places) et **SVTC** (30 places)

Pas ouvert en portail MI

Inscription uniquement *via* Parcoursup

Classement sur le tronc commun P1P2 du portail MPC ou SVTC

LAS Faculté des sciences
Règles de classement

L2

Moyenne de P6P7 en chance 1

Mention Maths , Physique chimie, Informatique

=> classement au niveau de la mention

Mention SVTC

(inter)Classement sur le tronc commun P6P7 des parcours biologie (BOP, BCMP, BV) et chimie

Et un classement sur le parcours P6P7 du parcours géosciences

L3

Moyenne de P11P12 en chance 1

Mention Maths

=> classement par parcours M MA

Mention Informatique

=> classement au niveau de la mention (1 seul parcours)

Mention Physique Chimie

=> classement par parcours PC ou PA ou CM ou CE

Mention SVTC

=> classement par parcours BOP ou BCMP ou BV ou géosciences

Seront considérées comme équivalentes au semestre 1

En Economie Gestion :

- L1 : Périodes 1 et 2 en session 1
- L2 : Périodes 6 et 7 en session 1
- L3 : Périodes 11 et 12 en session 1

En Droit :

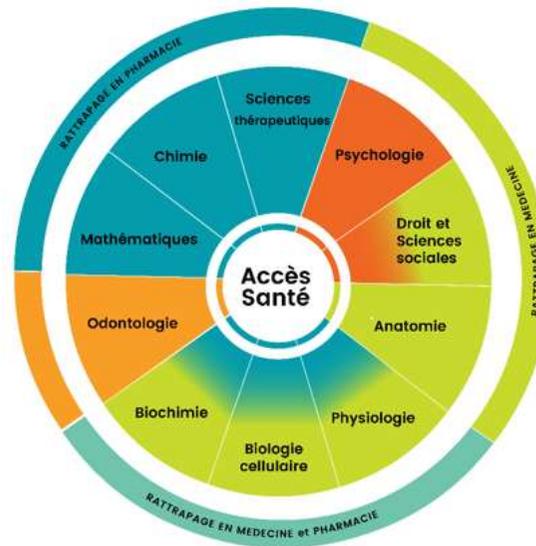
- L1 : Période 1 en session 1
- L2 : Période 3 en session 1
- L3 : Période 5 en session 1

Dans la mesure où tout étudiant de l'ESTHUA inscrit en L2 et L3 a l'obligation de réaliser un stage en semestre impair de son année

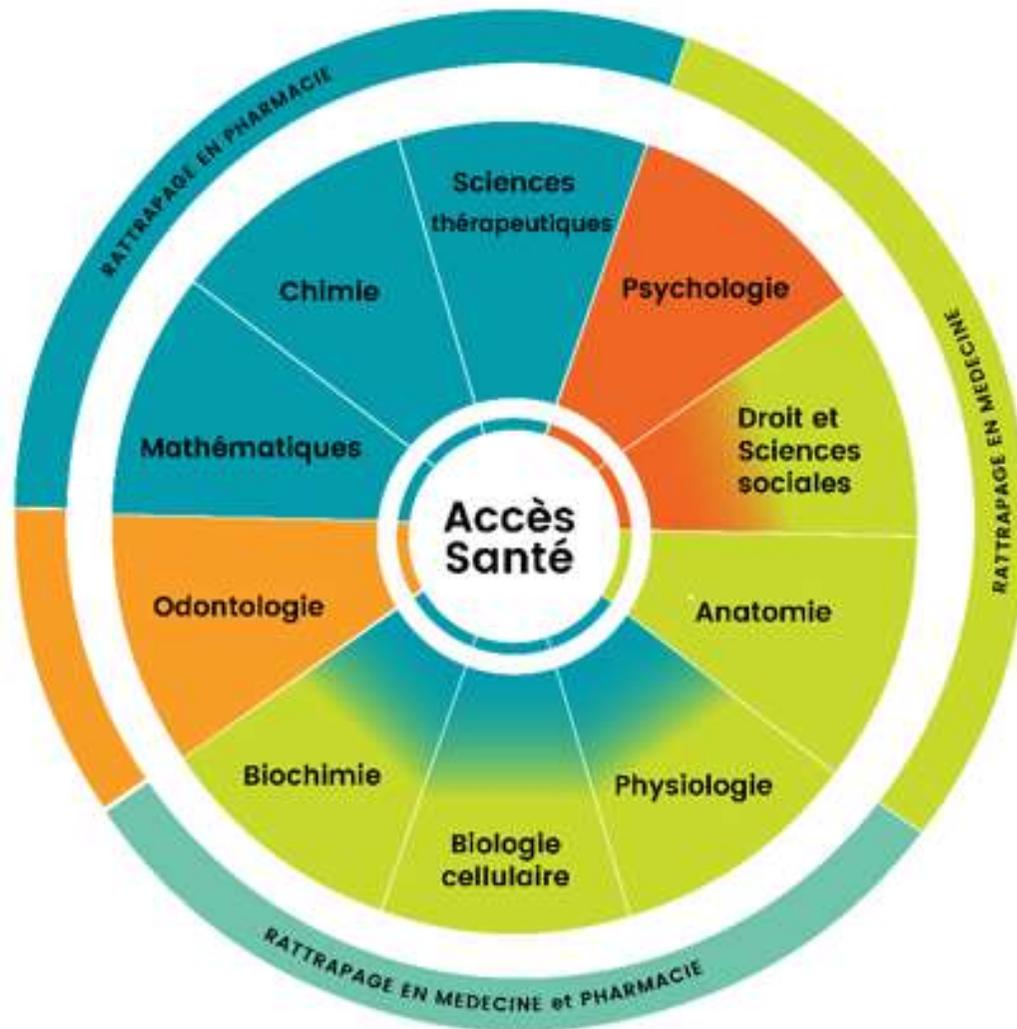
- **Les étudiants inscrits en L1 LAS seront évalués selon les mêmes modalités que les L1 LAS des autres composantes de l'UA : calculs à partir de la moyenne et du rang de classement du semestre impair de session 1 de la licence de l'année universitaire en cours**
- **Les étudiants L2 LAS seront évalués à partir des : calculs à partir de la moyenne et du rang de classement du semestre pair (session 1) de leur L1 réalisée à l'ESTHUA**
- **Les étudiants L3 LAS seront évalués à partir des : Calculs à partir de la moyenne et du rang de classement du semestre pair de leur L2 (session 1) réalisée à l'ESTHUA**
- **Les étudiants ayant validés PluriPASS antérieurement à leur inscription en LAS ESTHUA pourront candidater en 2^e tentative en santé seulement lors de leur L3 LAS à l'ESTHUA Calculs à partir de la moyenne et du rang de classement du semestre pair de leur L2 (session 1) réalisée à l'ESTHUA**

1^{er} groupe d'épreuves :

MODULES DE L'ACCES SANTE



Pas d'option Accès Santé pour les étudiants ex-PluriPASS, PASS et PACES, ayant validé leur année et les CPGE



Option Accès Santé en LAS

- 10 modules de 16h proposés à distance
- Enseignements à suivre en plus de la licence
- 1 examen en présentiel

1^{re} candidature :

5 modules validés

2nde candidature :

7 modules validés

Accès aux cours sur MOODLE (UA)

MOODLE : plateforme d'enseignement à distance de l'Université d'Angers

Mes cours Cours actuel Enseignants

Accès Santé

Sciences thérapeutiques ? →

Chimie ? →

Mathématiques ? →

Odontologie ? →

Psychologie ? →

Droit et Sciences Sociales ? →

Anatomie ? →

Physiologie ? →

Biologie cellulaire ? →

Biochimie ? →

Projet Santé

Projet Personnel et Professionnel de l'Etudiant i >

Communication

Préparation à la communication >

Informations générales Forum d'aides

Disponible
le 21-22 octobre

L1-LAS (inscrits via Parcoursup) :

L2 L3-LAS (inscription auprès de la scolarité de vos composantes)

Pour les étudiants de l'UA et de l'UCO

Accès automatique avec inscription en LAS

Pour les étudiants de LMU :

une inscription administrative préalable est **nécessaire** via une fiche d'inscription qui vous sera adressée par la scolarité L.AS :

l-as@univ-angers.fr

→ Soyez précis pour compléter cette fiche

→ Vous recevrez des **identifiants** (login et un mot de passe) **spécifiques à accès santé** différents des identifiants LMU, que vous devrez utiliser pour l'ENT de l'Université d'Angers

universit  angers

Mail Contacts Calendrier T ches Porte-documents Pr f rences ACCES +

Envoyer Annuler Mod les de mail Enregistrer le brouillon Options

  : l-as@univ-angers.fr

Cc :

Sujet : L2 ou L3 L-AS LE MANS demande d'acc s aux cours

Joindre Remarque : Pour joindre un ou plusieurs fichiers   ce mail, il vous suffit de les faire glisser depuis leu.

Sans Serif 12pt Paragraphe B I U S Ix A A

Bonjour,

je suis NOM PRENOM Num  tudiant inscrit en L2/L3 L-AS LMU

Pour accéder à Moodle :

1- une seule adresse en direct :

moodle.univ-angers.fr

2- Connectez-vous

avec vos login et mot de passe **(UA)**

3- Tous les cours dans lesquels vous êtes inscrits sont affichés au centre de votre page d'accueil Moodle.

MOODLE | **L-AS**



Si vous rencontrez un problème technique et/ou une difficulté dans l'utilisation de Moodle , si vous souhaitez un conseil, une précision, vous pouvez vous adresser à :

labua-sante@listes.univ-angers.fr



Les codes d'accès à Moodle sont personnels et confidentiels, en aucun cas il est autorisé à transmettre ces codes à une tierce personne.

The screenshot shows the Moodle L-AS interface. At the top, there is a teal header with the Moodle logo and the text 'MOODLE'. Below this, a navigation bar contains a 'Mes cours' button with a briefcase icon. A teal arrow points from this button to a callout box on the right. The main content area shows a list of courses under the 'Mes cours' menu. The list includes:

- Mes cours
- URS | S1- S3 | Anglais 2022-2023
- Kit Flexisanté - Anglais
- LAS | Informations générales
- LAS | Anatomie
- LAS | Biologie cellulaire | Histologi...
- LAS | Chimie
- LAS | Droit et sciences sociales
- LAS | Mathématiques
- LAS | Physiologie et biophysique
- LAS | Projet Santé
- LAS | Psychologie
- LAS | Sciences thérapeutiques
- M2 MAE - BUSINESS ENGLISH
- M2 MAE Entreprise - English for busin...
- Médecine 2e à 6e année | Enseignement...
- Médecine 3e à 6e année | LCA
- MEDICINE 4th year | Medical semiology

Tous les cours dans
lesquels vous êtes
inscrits sont affichés
à gauche dans
l'encadré
«Mes cours»

moodle.univ-angers.fr

Déroulement des examens **SAMEDI 5 AVRIL 2025**

Convocation aux épreuves

Les listes des étudiants autorisées à participer ainsi que la convocation aux épreuves indiquant le calendrier des épreuves, les horaires ainsi que les lieux d'examens sont affichés au minimum 15 jours avant. Cela sera fait sur les **panneaux d'affichage à la Faculté de Santé à Angers, au Mans, à Laval et sur Moodle**

L'ensemble de **cet affichage tient lieu de convocation**

ATTENTION : Toute erreur ou omission sur ces listes doit être signalée par mail dans les plus brefs délais au secrétariat L-AS avant le début des épreuves.

Secrétariat LAS : l-as@univ-angers.fr

Déroulement des examens

Les horaires

Les horaires seront affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs à la Faculté de Santé à Angers, Faculté du Mans et Faculté de Laval. Cette information sera également disponible sur Moodle.

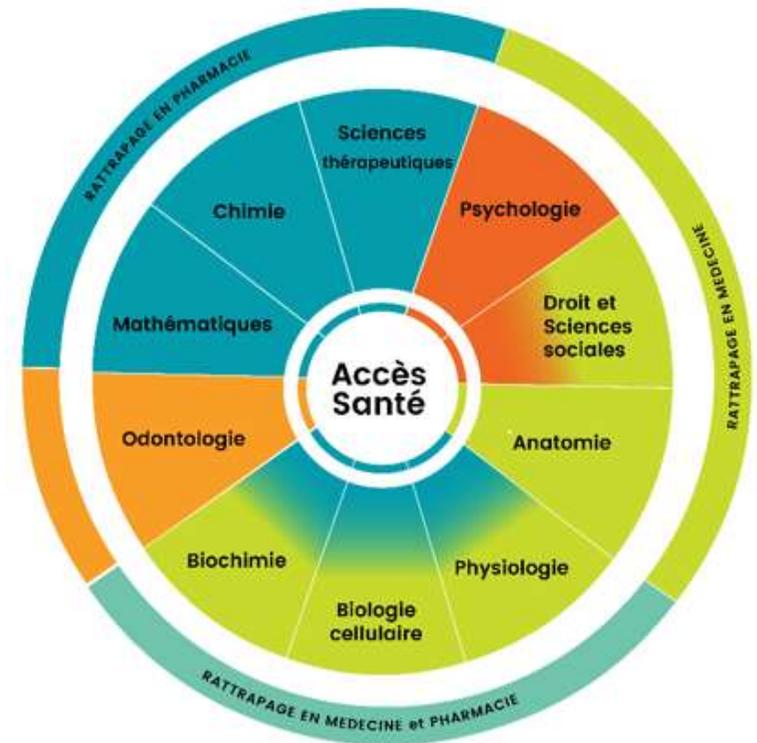
L'identification

L'accès aux lieux d'examen nécessite impérativement la présentation de la [carte d'étudiant](#) (ou à défaut d'une pièce d'identité avec une photo), au personnel en charge de l'appel et du pointage des étudiants.

Il n'y a pas d'épreuve de remplacement, y compris pour les absences justifiées, ni de dispense d'assiduité.

- Pas de validation si un module a une note éliminatoire soit $< 6 / 20$
- Compensation des notes entre les modules

Validation de l'accès santé si la **moyenne** des
5 modules est $\geq 10/20$ (1^{re} candidature)
7 modules est $\geq 10/20$ (2nde candidature)



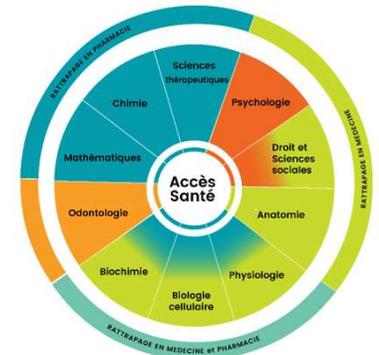
Vous pouvez passer vos modules sur plusieurs années et cumuler vos notes

ATTENTION vous ne pouvez valider des modules que
si vous êtes inscrit en année L-AS

Arrêté du 22 octobre 2021, modifiant l'arrêté du 04 novembre 2019, publié le 31 octobre 2021

Un module avec une note :

- $<6/20$ n'est pas validé et doit être repassé ou abandonné
- Entre 6 et 10/20 votre note peut être conservée ou le module peut être repassé une autre année
- $\geq 10/20$ La note est conservée et le module ne peut être repassé



1^{er} groupe d'épreuves :

PROJET SANTE

POUR TOUS LES ETUDIANTS



Référente : Adeline Alves de Sousa
Psychologue de l'orientation

orientation-passlas@univ-angers.fr / 02 44 68 86 20 (accueil)



PROJET

Santé



- 1. Les objectifs***
- 2. L'espace Moodle « Projet Santé »***
- 3. Le forum des métiers de la santé PASS - LAS***
- 4. Les possibilités d'accompagnement concernant l'élaboration de votre projet professionnel***



PROJET

Santé

| 1. Les objectifs

- **Approfondir votre connaissance des 5 filières santé contingentées pour confirmer votre projet professionnel ou le faire évoluer ;**
- **Découvrir les débouchés de votre licence et notamment ceux en relation avec le domaine de la santé ;**
- **Découvrir les métiers du secteur paramédical.**
- **L'évaluation du Projet Santé est réalisée par questionnaire à choix multiples et/ou questions à réponses ouvertes courtes, sur l'espace Moodle, après consultation des ressources pédagogiques. Evaluation entrant dans le cadre du 1^{er} groupe d'épreuves ;**

Ce qu'il faut savoir avant de s'engager dans les études de Santé

- **Les études de Santé, des études longues et exigeantes :**
 - Une charge de travail importante (ex. Médecine : préparation EDN) avec une alternance cours-stages
 - L'hôpital, un contexte de travail difficile (rythme intense, confrontation aux pathologies, décès...)
 - **Des métiers engageants avec de fortes responsabilités :**
 - Prendre des décisions importantes concernant les patients (traitements, situations d'urgence...)
 - Des métiers ayant un impact sur la vie personnelle (travail le week-end...)
- *Etre en capacité de prendre du recul, être résistant mentalement mais aussi physiquement, s'adapter rapidement, être rigoureux, organisé, motivé...*



PROJET

Santé

2. L'espace Moodle « Projet Santé »

L.AS | Accueil

[Cours](#) [Participants](#) [Rapports](#) [Badges](#) [Filtres](#)



Disponible en
janvier 2025



PROJET

Santé

| 2. L'espace Moodle « Projet Santé »

- **Sur l'espace Moodle « Projet Santé », vous pourrez consulter :**
 - Des ressources documentaires pour vous informer sur les études et les métiers de la santé (listes de formations, fiches descriptives des études, fiches-métiers, quizz...)
 - Des témoignages de professionnels issus des 5 filières santé contingentées
- **Ces ressources vous permettront de vous informer sur le secteur de la santé et de mûrir votre projet professionnel**



PROJET

Santé

| 3. Le forum des métiers de la santé

Mercredi 8 janvier 2025

Faculté de santé, Site Amsler de 9h à 17h



Des anciens étudiants de PluriPASS et L-AS seront présents pour vous parler de leur métier ou études de santé



PROJET

Santé

4. Aide à l'orientation



Vous pouvez être accompagné dans l'élaboration de votre projet professionnel :

- RDV individuel gratuit ;
- Aucune incidence sur les épreuves de sélection (confidentiel).

Par exemple ...

Vous hésitez entre plusieurs filières de santé contingentées ;

Vous souhaitez explorer les métiers de la santé en dehors des filières contingentées ;

Vous n'êtes plus certain de vouloir exercer un métier de la santé ;

Vous souhaitez vous réorienter ;

Vous vous sentez perdu au sujet de votre orientation ...

Rendez-vous d'aide à l'orientation

Campus	Lieux RDV	Comment prendre RDV
Angers	<ul style="list-style-type: none"> Faculté de Santé Site Amsler. Bâtiment C (accueil) SUIO-IP Angers Belle-Beille (La Passerelle) 	Prise de RDV en ligne sur l'ENT Etudiant : https://pdr.univ-angers.fr/suiop/ 2 lieux possibles : Faculté de Santé ou SUIO-IP (Belle-Beille) Permanences sans RDV au SUIO-IP d'Angers les lundis de 13h30 à 17h
Cholet	<ul style="list-style-type: none"> Campus Cholet (Hall) 	Envoyer un mail à : orientation@univ-angers.fr
Le Mans	<ul style="list-style-type: none"> SUIO-IP Le Mans Hall de la B.U. 	Prise de RDV par téléphone ou au SUIO-IP du Mans 02 44 02 20 64 ou 02 44 02 20 82
Laval	<ul style="list-style-type: none"> IUT Laval 	IUT Laval : Prendre RDV auprès de la scolarité de l'IUT 02 43 59 49 01 iut-laval@univ-lemans.fr RDV assurés par le SUIO-IP du Mans
UCO	<ul style="list-style-type: none"> UCO, au SOI – service d'orientation et d'insertion 	S'adresser au SOI – service d'orientation et d'insertion 02 41 81 65 85 / soi@uco.fr

L'équipe des conseillers d'orientation - psychologues

ANGERS :

- Adeline ALVES DE SOUSA
- Jean-Baptiste BOUSSARD – TURBET
- Marzena KOSCIELSKI
- Stéphanie LHEUREUX
- Lydie GARNIER
- Stagiaires : Jade CHARROT et Axelle BOTTREAU

CHOLET :

- Lucie COROLLER

LE MANS – LAVAL :

- Katell AUTRET
- Marie-Claude TESTART

Les missions du SUIO-IP

*Service universitaire d'information, d'orientation,
d'insertion professionnelle et entrepreneuriat*

- **Accompagnement dans l'élaboration du projet personnel et professionnel**
- **Accompagnement vers l'insertion professionnelle** (recherche de stage ou d'emploi, simulations d'entretien, conseils pour le CV et la lettre de motivation...)
- **Accompagnement dans l'entrepreneuriat**

SUIO-IP d'Angers (Belle-Beille)

La Passerelle - 2 rue Joseph Lakanal, 49100 ANGERS

Tel : 02 44 68 86 30 / orientation-passlas@univ-angers.fr

www.univ-angers.fr/suio



SUIO-IP du Mans (Hall de la BU)

Avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS cedex 9

Tel : 02 44 02 20 64 / accueil.suioip@univ-lemans.fr

<https://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/information-et-orientation.html>



Je souhaite obtenir plus d'informations sur L-AS, j'ai des questions, je contacte :

Guillaume Viault, Responsable L-AS :

guillaume.viault@univ-angers.fr

Anne-Laure Daguéné, Responsable des études PluriPASS / L-AS :

anne-laure.daguene@univ-angers.fr

Marie Doguet, Référente Scolarité L-AS :

l-as@univ-angers.fr

Je souhaite faire le point sur mes projets d'études et d'orientation, je contacte :

Le SUIO-IP, service universitaire d'information, d'orientation et insertion professionnelle
ENT > Rubrique Orientation/insertion pro > RDV avec un conseiller [ici](#)

Adeline Alves De Sousa, psychologue de l'orientation : orientation-passlas@univ-angers.fr



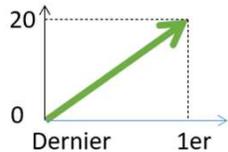
Précisez votre Nom, Prénom, N° d'étudiant, année d'études et formation actuelle



1^{er} groupe d'épreuves :

MODALITES DE CANDIDATURE

L-AS - 1^{er} groupe d'épreuves :



RANG DE CLASSEMENT (0,75)
+
Moyenne semestre (0,25)

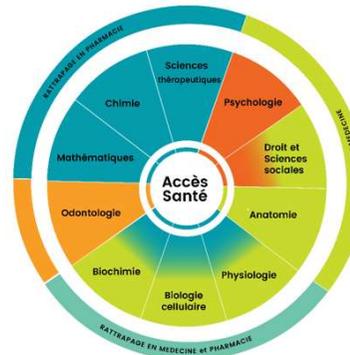
❖ Dossier Académique (coefficient 7 ou 9)

Moyennes et rang de classement du premier semestre ou périodes équivalentes de votre licence

Pour valider L' Accès Santé :
Note > 6

Moyenne des modules > 10/20 (Compensation entre les modules)

❖ Accès Santé (coefficient 0 ou 2)



Accès Santé en L-AS

- 10 modules de 16h proposés à distance
- Enseignements à suivre en plus de la licence
- 1 examen en présentiel

Comment ??

- 1^{er} groupe d'épreuves
- **Dossier académique**
notes et classements
 - **Accès Santé** : 80h = 10 ECTS
1^{re} chance : 5 modules de 16h
2^e chance : 7 modules au total
 - **Projet Santé**

❖ Projet Santé (coefficient 1)

Unité d'enseignement à distance sur l'espace Moodle « LAS
Projet Santé ») fin de l'évaluation: **AVRIL 2025**

1^{er} groupe d'épreuves :

INSCRIPTION EN L-AS sur PARCOURSUP ou auprès de la composante de son choix
avant le 18 octobre 2024

1^{er} Groupe d'épreuves

1^{er} groupe d'épreuves

- ◆ **Dossier académique**
notes et classements
- ◆ **Accès Santé : 80h = 10 ECTS**
1^{re} candidature : 5 modules de 16h
2nde candidature : 7 modules au total
- ◆ **Projet Santé**

Si vous passez les modules de l'accès santé :

- OCTOBRE** Accès au cours sur MOODLE
- JANVIER** Inscription à l'examen en janvier
- AVRIL** Examen en présentiel
- AVRIL** Evaluation du projet santé
- AVRIL** Priorisation
- MAI - JUIN** Dépôt du dossier de candidature

POUR TOUS

ATTENTION le dépôt de dossier en JUIN est l'étape qui valide l'acte de candidature en santé : **DECOMPTE UNE CANDIDATURE (2 candidatures possibles au maximum)**

Avril 2025 (plus d'informations au second semestre)

Les étudiants inscrits en Licence Accès Santé devront suivre l'unité d'enseignement à distance sur l'espace Moodle « LAS Projet Santé », qui ouvrira en janvier 2025 et réaliser l'évaluation au plus tard pour fin avril 2025

Une réunion d'information aura lieu au cours du second semestre sur cette procédure

- **Tous les étudiants inscrits en Licence Accès Santé devront formuler leurs choix de filières par ordre de préférence**
- **Vous pourrez prioriser de une à cinq filières de santé contingentées**

ATTENTION, si vous ne complétez pas l'étape de priorisation, vous ne pourrez pas candidater en filière MMOP-K

Fin Mai-Début Juin 2025 (plus d'informations au second semestre)

**Le dépôt définitif de votre candidature pour les filières
de santé ne se fera que Fin-Mai / Début JUIN 2025**

Vous devrez avoir validé votre licence en session 1

ATTENTION : CE DEPOT VOUS DECOMPTE UNE CANDIDATURE EN FILIERES DE SANTE

ATTENTION

- Il n'est possible de **candidater** que **2 FOIS DANS LES FILIERES DE SANTE**

➤ Pour les L1-LAS, L2-LAS et L3-LAS

Une inscription en L-AS sera comptée comme une candidature :
uniquement **si** l'étudiant **DEPOSE UN DOSSIER FIN MAI / DEBUT JUIN**

RESULTATS DU 1^{er} groupe d'épreuves :

1^{er} Groupe d'épreuves

1^{er} groupe d'épreuves

- ◆ **Dossier académique**
notes et classements
- ◆ **Accès Santé** : 80h = 10 ECTS
1^{re} candidature : 5 modules de 16h
2nde candidature : 7 modules au total
- ◆ **Projet Santé**

UNIQUEMENT si vous déposez votre
CANDIDATURE fin Mai, début juin

**VOUS FAITES ALORS ACTE DE
CANDIDATURE AUX FILIERES DE SANTE**

VOUS AUREZ UN RESULTAT DU 1^{er} GROUPE D'EPREUVES VISIBLE SUR VOTRE ENT

**Admis en filières
de santé** (50% des
places à pourvoir)
Sous réserve de valider
la licence en session 1

Autorisé Oral (AO)

Refusé en santé

2nd Groupe

- ◆ Épreuves orales sous forme de
Mini-Entrevues-Multiples (MEM)

Vous poursuivez en
licence, Master, autre

2^e groupe d'épreuves :

**Pour les étudiants « Autorisés
oral » à l'issue du groupe 1**



2nd groupe d'épreuves :

L-AS

A l'issue du premier groupe d'épreuves, certains étudiants seront inscrits sur la liste autorisés à passer les oraux (Autorisé oral - AO), entre 2 et 4 mini-entrevues multiples (MEM) seront alors à passer :

→ Chaque MEM dure 10 min

LES MODALITES VOUS SERONT COMMUNIQUEES A LA FIN DU 1^{ER} SEMESTRE

Les thématiques des MEM peuvent être modifiées chaque année

LIEU des oraux Faculté de santé d'Angers

28, rue Roger-Amsler
49045 ANGERS Cedex 01

DATES : A partir de mi-Juin avec une préparation aux oraux courant juin

RESULTATS DU 2^e groupe d'épreuves :

2^e Groupe d'épreuves

Autorisé Oral (AO)

2nd Groupe

- Épreuves orales sous forme de Mini-Entrevues-Multiples (MEM)

Admis en filière de santé (50% des places restantes à pourvoir)
Sous réserve de valider la licence en session 1

VOUS AUREZ UN RESULTAT DU 2^e GROUPE D'ÉPREUVES VISIBLE SUR VOTRE ENT

Refusé en santé
Vous poursuivez en licence, Master, autre

A RETENIR

INSCRIPTION AVANT LE 18 OCTOBRE 2024

- **Pour les L1-LAS : inscription via PARCOURSUP**
- **Pour les L2-LAS et L3-LAS**
 - pour UA et UCO : auprès de vos composantes
 - Pour LMU, CPGE : contactez la scolarité L-AS

QUI VOUS ENVERRA UN MAIL COMPRENANT UNE FICHE A COMPLETER

l-as@univ-angers.fr

Uniquement pour les étudiants devant passer les modules de l'accès santé

Inscription administrative et Inscription pédagogique avec le choix de 5 ou 7 modules

JANVIER 2025

Un mail explicatif sera envoyé courant janvier pour ces inscriptions

**Examen écrit, en présentiel
le samedi 5 avril 2025**

ETAPE 3

L-AS

POUR TOUS

FIN D'ÉVALUATION DU PROJET SANTE SUR MOODLE

AVRIL 2025

ETAPE 4

L-AS

POUR TOUS

ETAPE DE PRIORISATION

MAI 2025

**Vous pourrez prioriser de une à cinq filières de santé
contingentées par ordre de préférence**

ETAPE 5

L-AS

CANDIDATER EN SANTE

FIN MAI / DEBUT JUIN 2025

ATTENTION une fois le dossier déposé, **vous**
aurez consommé une candidature en santé

- VOUS AUREZ **VOS RESULTATS** du **1^{er} GROUPE** d'épreuves

JUIN 2025

- En fonction de ces résultats, vous pourrez être admis directement dans une filière de santé contingentée
- Ou vous pouvez être amenés à passer les épreuves de **GROUPE 2**, à savoir les oraux (MEM)

Une préparation vous sera proposée
Les épreuves seront en **juin 2025**

Vous serez convoqués sur **une demi-journée** durant cette semaine

Vaccinations

Nécessité pour tous les étudiants voulant intégrer **Médecine, Maïeutique, et Odontologie** de fournir un certificat de vaccinations.

Vous recevrez un email fin octobre à ce sujet incluant le certificat à compléter:

- photocopies des 4 pages de vaccinations du carnet de santé ou tout autre document les mentionnant
- le certificat à faire remplir par votre médecin attestant de la **sérologie positive vis-à-vis de l'hépatite B**

A déposer ou envoyer par courrier postal avant le 28 février 2025 à l'accueil de la Faculté de Santé à Angers (corbeille à cet effet) et dans les scolarités au Mans.

Les étudiants ex PluriPASS ne sont pas concernés

28 FEVRIER 2025

- **Les stages d'initiations aux soins infirmiers sont obligatoires pour tous les étudiants admis en filières Maïeutique, Médecine et Odontologie durant l'été 2025.**
- Ils ne seront attribués qu'aux étudiants à jour de leur vaccination
- Tenue vestimentaire réglementaire à respecter lors du stage et application des principes de laïcité et de neutralité dans l'enceinte de l'établissement d'accueil (CHU et autres)

Avez-vous des questions ?



DIAPORAMA disponible sur MOODLE 'Avant de commencer'